

Projet d'aménagement hydroélectrique à Angliers Questions adressées à Hydro-Québec

Comment l'offre d'énergie de La Régionale s'inscrit-elle dans les objectifs à court terme, moyen ou long terme d'Hydro-Québec pour combler la demande ?

L'achat d'électricité auprès du projet Angliers constitue une source d'approvisionnement à long terme pour Hydro-Québec Production en vue de desservir ses différents marchés.

Les prévisions du plan d'approvisionnement 2002-2011 et du plan stratégique 2002-2006 ont-elles été modifiées à ce jour ?

Le plan stratégique 2002-2006 a fait l'objet d'un addenda en juin 2002, lequel peut être consulté à l'adresse électronique suivante :

http://www.hydro.qc.ca/publications/fr/plan_strategique/2002-2006/pdf/p_s_2002-2006_addenda.pdf

Quant au plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution 2002-2011, un état d'avancement du plan, daté du 22 novembre 2002, a été déposé à la Régie de l'énergie. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante :

http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/EtatApproHQD/Etat_22nov02.pdf

Quelles sont les solutions de rechange à la centrale hydroélectrique d'Angliers ou à d'autres projets de ce type; autrement dit, quelles sont les alternatives en terme de filière énergétique et d'économie d'énergie ?

Les alternatives au projet Angliers pour Hydro-Québec Production sont des sources d'approvisionnement plus coûteuses, quelle que soit la filière.

Dans la mesure où la production du projet Angliers est contractée par Hydro-Québec Production et non par Hydro-Québec Distribution, les économies d'énergie ne sont d'aucune façon pertinentes comme alternative au projet. Les économies d'énergie sont une alternative au distributeur.

Quel est le coût d'achat moyen du kWh pour Hydro-Québec en regard des mini centrales hydroélectriques privées ?

Cette information est de nature commerciale et ne peut être divulguée.

Hydro-Québec a-t-elle l'intention d'utiliser les centrales d'Angliers et de Rapide-des-Quinze pour produire de l'énergie afin de rencontrer les pointes journalières ?

Oui.

Si une telle utilisation est prévue, quel serait l'impact sur le marnage journalier actuel en amont et en aval du barrage de Rapide-des-Quinze ?

Aucun impact n'est prévu puisque aucun changement n'est prévu dans le mode d'exploitation des centrales d'Hydro-Québec et le mode de gestion du réservoir. La Commission de la Planification et de la Régularisation de la Rivière-des-Outaouais, dont Hydro-Québec fait partie, sera toujours chargé de gérer les débits du réservoir et du bassin versant.

Même si la construction de la nouvelle ligne à 120 kV n'est pas assujettie à l'article 31.1 du règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, elle demeure essentielle au projet et en constitue une source d'impacts non négligeable. La commission désire donc également connaître :

- **le tracé de la ligne qui devra être construite pour rejoindre le réseau actuel d'Hydro-Québec et l'emplacement éventuel d'un autre poste de transformation, le cas échéant?**

Hydro-Québec prévoit construire une ligne à 120 kV, d'environ 7,5 km entre la future centrale et son poste Rapides-des-Quinze. Aucun autre poste de transformation n'est prévu pour raccorder la centrale. Le tracé exact de la ligne n'est pas encore connu à ce moment-ci. Il pourra être transmis dès que l'avant-projet sera complété.

- **les coûts de construction de ces divers équipements ?**

Le coût de construction de la ligne est estimé préliminairement à 5,4 M \$.

- **les milieux traversés ?**

Voir réponse au premier point.

- **les aménagements qui pourraient être nécessaires au poste de Rapide-des-Quinze en regard de l'éventuel LHT reliant la centrale d'Angliers ?**

Il est prévu d'ajouter un nouveau départ de ligne au poste Rapides-des-Quinze. Cet ajout nécessite l'agrandissement de la salle de commande du poste. Le coût total des travaux est estimé préliminairement à 2,5 M \$.